

**ADT S.I.I.C.**  
**Société Anonyme au capital de 16 591 522 Euros**  
**Siège social : 15 rue de la Banque**  
**75002 - PARIS**  
**542 030 200 RCS PARIS**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2012**

<b>RESULTATS DU VOTE DES RESOLUTIONS</b>
--

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société s'est tenue le 23 mai 2012, à 11 heures. Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient 93 592 746 actions sur les 434 421 861 actions formant le capital et ayant le droit de vote. Les 434 421 861 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté, selon le détail ci-dessous :

**A TITRE ORDINAIRE**

**Première résolution** (*Constatation de la procédure d'alerte initiée par les Commissaires aux Comptes*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte de la procédure d'alerte prévue par l'article L.234-1 du Code de Commerce initiée par les Commissaires aux Comptes de la Société, ainsi que des termes desdits rapports et des mesures envisagées en vue d'assurer la continuité de l'exploitation.

Elle décide de conférer au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général tous pouvoirs en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

*VOIX POUR :*           86.134.742  
*VOIX CONTRE :*       458.004  
*ABSTENTION :*       7.000.000

**Deuxième résolution** (*Pouvoirs pour formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée.

*VOIX POUR :*           86.592.746  
*VOIX CONTRE :*       0  
*ABSTENTION :*       7.000.000